

LES BOURSES DE COLLÈGE

UNE DEMANDE DE BOURSE est reformée pour lutter contre le non-recours à cette aide financière.
Pour permettre une **ETUDE AUTOMATIQUE DU DROIT A LA BOURSE**, renseigner, dater et dater la partie ci-dessous. **!! ATTENTION !!** n'oubliez pas de cocher la case d'acceptation.

AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Prendre en charge la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez droit à une bourse pour son année scolaire.

Si oui, il vous suffit de remplir ou modifier les informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre enfant(e), si vous êtes dans cette situation.

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales. De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.

Vous recevrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

Je demande l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous

Nom :

N° de famille* (1) :

N° de usage (2) :

N° de famille 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Pays de naissance* :

Date de naissance* (4) : _ _ _ _ Commune de naissance* (4) :

Statut concubin(e) :

en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts)

Si non. L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche

N° de famille* (1) : Civilité* : Mme M